



TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

Le mot du Maire



Allons-nous retrouver un semblant de vie d'avant ? Nous l'espérons tous et nous pouvons raisonnablement penser que nous sommes mieux armés en juin 2021 qu'en mai 2020. La vaccination, lente au démarrage, bat désormais son plein. A Targon, bien que la politique de l'ARS ne nous ait pas attribué de centre de vaccination, nous avons pu, assez tôt, travailler avec la Communauté des Communes puis avec le Conseil Départemental pour vacciner les personnes volontaires à l'EHPAD Anna Hamilton, à la Résidence des Personnes Âgées mais aussi plus de 70 personnes avec le vaccibus. Ce lourd travail de prise de contact et d'organisation a été coordonné entre les services de la mairie, de la Communauté des Communes, du Département et de la Maison de Santé de Targon. Raisonnablement mieux armés également car nous avons appris que notre meilleur allié dans cette lutte contre le virus résidait dans l'application des gestes barrières que nous avons adoptés avec plus de rigueur. Pour pérenniser notre retour à plus de liberté, n'hésitons pas à continuer à porter le masque lorsque la concentration de personnes nous semble l'imposer. N'hésitons pas à avoir du bon sens là où l'État, à travers sa réglementation centralisée et bureaucratique, en a souvent manqué.

Ceux d'entre vous qui sont venus à la mairie depuis début mai auront pu constater le rajeunissement et l'embellissement opérés cet hiver. La rénovation complète du RDC a permis de créer un espace d'accueil plus agréable, des bu-

reaux de travail pour le personnel communal individualisés assurant la confidentialité lors de la réception du public, la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble de la mairie et notamment l'étage par la pose d'un ascenseur.

J'aurais pu vous parler de la réouverture de nos trois restaurants si impatients de retrouver leurs fourneaux et de nous accueillir à nouveau. J'aurais pu vous parler du collectif de 6 artisans d'arts qui ont investi le local de l'ancienne Caisse d'Epargne acheté par la commune pour s'établir à Targon et participer à la vie économique, sociale et culturelle. J'aurais pu vous parler de la prochaine ouverture début septembre rue René Pezat de l'Espace France Service de la Communauté des Communes, des services qui y seront proposés et de son rôle de guichet unique. J'aurais pu vous parler de la bêtise, de l'inconscience, du manque de savoir vivre, de l'incivilité de quelques individus qui pensent que pour exister il est nécessaire de détruire ou dégrader le bien commun et du rôle que nous avons chacun dans la prévention de ce type de comportement.

Mais, je préfère évoquer le riche programme culturel et festif de cette fin d'année. L'équipe municipale a souhaité égrener le deuxième semestre de nombreux événements en lien et partenariat avec Acrocs Production et la Communauté des Communes. Ainsi seront proposés une projection de film en plein air, le festival Explozik recevant notamment MB14 (beatboxer découvert à The

Voice), des pièces du Théâtre des Salinières, des Dimanches à Targon variés et riches, le Bus des Curiosités, le festival du Pressoir qui augmentera sa programmation avec des propositions à l'Espace René Lazare et au pré du Presbytère, une représentation à l'Eglise Saint Romain, la découverte du patrimoine de notre ancien canton Targonnois à travers des visites en bus lors des journées du patrimoine. Comme vous pouvez le constater, cette offre volontariste permet de proposer de nombreux moments pour se retrouver et partager des moments de convivialité.

Vous retrouverez le détail de la programmation sur notre site internet, sur les bulletins municipaux, par votre abonnement aux news letters communales ou encore nos pages Facebook.

En attendant, je vous souhaite un été reposant et réparateur des tensions accumulées jusque-là, même si la prudence doit continuer à nous guider.

F. MAULUN

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Infos utiles	2
Permanences du maire des adjoints / infos	3
Commune infos	04 à 08
Bibliothèque infos	09 et 10
Ça se passe chez nous	11 et 12

JUIN-JUILLET-AOÛT 2021

Infos utiles



DECHETS VERTS

La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

01 et 15.07 - 05 et 19.08
02 et 16.09

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

POUR TOUT PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU

En cas d'urgence

SUEZ : 0 977.401.117

ou

SIAEPA : 05.56.06.13.89



SERVICE PUBLIC

Vos droits et vos démarches

- formation
- social
- papiers
- logement
- travail
- justice
- famille

Sur internet
service-public.fr

par téléphone

' 3939

Allo, service public

au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

La première **réponse** à vos **questions**

MARCHÉ

Sur la place du 11 Novembre
Vendredis : de 7h30 à 13h
Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager
Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Informations



Cette aire de covoiturage se situe sur le parking du cimetière. Ce point de rencontre est matérialisé par une signalétique sur la D 11 à hauteur de la résidence «Petit Bois », parking du cimetière.

Partager sa voiture, réduire ses frais de transport, échanger avec d'autres automobilistes le temps du trajet

donne à cette démarche citoyenne un côté sympathique et convivial. C'est une nouvelle façon de voyager économique et écologique entre son domicile et son lieu de travail entre autres.

A ce propos un site dédié à tous les adeptes de ce nouveau mode de transport collectif il s'agit : www.covoiturage33.com. N'hésitez pas à le consulter. Bon voyage à tous !

Le numéro d'urgence d'ERDF (aujourd'hui Enedis) est le 09 72 67 50 33.

Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léon



Lundi : 13h30 à 18h

Mardi au Samedi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél : 05.56.23.90.13 - fax : 05.56.23.45.47

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

lundi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mercredi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
jeudi	9h00 - 12h30	15h00 - 19h00
vendredi	9h00 - 13h00	14h00 - 17h00

Maire et Adjoint

M. MAULUN Frédéric,
Maire reçoit sur
rendez-vous en Mairie :
Lundi - mardi - mercredi -
jeudi - vendredi
après-midi

*Les adjoints reçoivent
en Mairie
sur rendez-vous :*

AVENTIN Mireille
Le jeudi

DEJEAN Frédéric
Le lundi

LEVEQUE Sylviane
Le mardi

REDON Michel
Le mercredi

ORGANISMES PRESENTS

- Assistante sociale M.S.A. à la Maison de Santé
le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous pris au 05.57.98.25.10.
- Assistante sociale Régime Général à la Maison de Santé
le mardi, sur rendez-vous pris à la M.D.S.I. de Cadillac au 05.57.98.12.00.
- Monsieur ROBERT S., Architecte du C.A.U.E
Permanence 3^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h
Prendre rendez-vous à la mairie : 05.56.23.90.13
- Familles rurales : Permanences défense des consommateurs le lundi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous au 06.79.84.59.39, M. FRIOU.
- SIPHEM :
Prendre rendez-vous au 05.56.71.70.20.

OUVERTURE AU PUBLIC GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Téléphone : 05.57.34.45.20

TRESORERIE - NOUVEAU depuis le 1er janvier 2021 COUTRAS

Bureau de rattachement de RAUZAN

Infos

**Lors d'intempéries, en cas
de coupure générale d'élec-
tricité sur la commune, vous
pouvez joindre la mairie au**
05 56 23 63 05

**Au-delà des heures d'ouver-
ture de la mairie,
Vous pouvez appeler le**
06 37 24 50 22
pour toute urgence.

CLIC Sud Gironde :

Service public gratuit

Informations, conseils, aide aux dé-
marches pour le maintien à domicile ou
entrée en établissement des personnes
âgées. Aide à la constitution des dossiers
MDPH Maison Départementale des Per-
sonnes Handicapées

Permanence un mercredi sur deux à la
maison de santé de Targon
(sur rendez-vous) ou à domicile
Tel : 05.56.61.53.10

NOUVEAU

Suivez l'actualité de
la commune sur la
page FACEBOOK



Mairie de Targon
@mairiedetargon



PHARMACIE ET MEDECIN DE GARDE - 3237

**Vous pouvez désormais suivre la mairie de Targon et l'actualité culturelle Targonnaise
sur la page Facebook <http://www.facebook.com/MairiedeTargon>
<http://www.facebook.com/CultureTargon>**

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents,
non mariés, de venir en couple à la mairie,
avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance
anticipée leur évitera d'avoir des problèmes
administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, nés en 2004
ont l'obligation de se faire recenser en Mairie,
à partir de leur date d'anniversaire

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou
d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)

URBANISME - COMMUNE - INFOS



AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. **Avant de commencer les travaux, il est recommandé de venir en Mairie pour voir les déclarations à faire.**

POSER UNE BUSE DANS UN FOSSÉ POUR ACCÉDER À SA PROPRIÉTÉ

La pose d'une buse au fond d'un fossé avant d'être recouverte pour permettre d'avoir un accès à sa propriété nécessite une autorisation de voirie à retirer en mairie.

L'entretien des accès, revêtement, tête de pont et buse est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage ; en cas de défaut d'entretien sa responsabilité peut être engagée.

TERRASSES EN BOIS DE PLAIN-PIED

En application de l'article R 421-2 du code de l'urbanisme, les terrasses de plain-pied, quel que soit le type de matériau, sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur très faible importance.

Toutefois, lorsqu'elles se situent dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou en instance de classement, elles sont soumises au régime de la déclaration préalable

NOURRIR LES PIGEONS SUR LA VOIE PUBLIQUE EST PASSIBLE D'AMENDE

Le service de l'environnement et de l'agriculture rappelle qu'il est interdit de nourrir les pigeons sur la voie publique. En effet, l'article 120 du règlement départemental L1311-2 du code de la santé publique stipule que tout contrevenant s'expose à une amende.

Pour réguler le nombre de pigeons, la commune a été contrainte de déclencher une campagne de capture pour limiter, entre autres, les pontes, les naissances et les nuisances

faites aux bâtiments publics et privés.

Leur prolifération occasionne de nombreuses dégradations sur, à la fois, les façades des maisons et les toitures de l'église. Ces désagréments engendrent pour la collectivité des frais non négligeables qui pourraient être évités si chacun se comportait de manière responsable.

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

AFFICHAGE - RECOURS

Références: Code de l'urbanisme art. R 424-1 à 424-15; Arrêté A 424-15 à 424-18; art. R 600-1 à R 600-3.

L'autorisation de DP / PC doit être affichée sur le terrain, de manière lisible et visible depuis l'espace public, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté, et pendant toute la durée du chantier avec une durée minimale de 2 mois. Les modalités de cet affichage sont définies par arrêté (A 424-15 à 18) et précisées dans l'arrêté de DP ou de PC. Les 2 mois de recours des tiers commencent le jour de la date de l'affichage. En l'absence d'affichage l'autorisation d'urbanisme pourra être contestée durant 6 mois à partir de l'achèvement des travaux

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2021-2022

ECOLE JULES FERRY

Tous les enfants nés en 2018, qui auront 3 ans révolus à la fin de l'année 2021, habitant Targon ou Bellebat peuvent être inscrits pour la rentrée prochaine.

Procédure à suivre :

- **une attestation** ainsi qu'un **dossier d'inscription** vous seront remis en mairie sur présentation d'un **justificatif de domicile et du livret de famille.**
- une fois le dossier complété, la directrice recevra les parents à l'école sur rendez-vous, fixé au préalable. Ils devront se munir du **carnet de santé** de l'enfant ainsi que du **livret de famille.**

Ecole Jules Ferry - 13 rue des écoles - 33760 Targon - 09-64-45-84-81

ARRETES PREFECTORAUX - RAPPEL

Arrêté préfectoral du 2 juin 2021 maintenant l'obligation de port du masque dans les zones à forte fréquentation de Gironde

L'arrêté 2 juin 2021 maintenant l'obligation de port du masque en Gironde, dans les zones à forte concentration de personnes :

- sur tous les marchés ouverts et à moins de 50 mètres des entrées des établissements scolaires de toutes les communes,
- sur des périmètres ou axes identifiés de certaines communes de la métropole bordelaise.

Cet arrêté est paru au Recueil des actes de l'Etat en Gironde n°2021-105, sous le numéro 33-2021-06-02-00002 pour être applicable à compter du 3 juin 2021.

Il abroge les arrêtés précédents datant de 2020 en reprenant leur fondement juridique après sortie de l'Etat d'urgence sanitaire (nouvelle loi du 31 mai et décret du 1er juin 2021).

P033-20210602-Port du masque-Gironde

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage :

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Arrêté complet sur le site de la commune.

INFOS - RAPPEL



CANICULE

5 conseils pour prévenir les risques

- 1 - Buvez fréquemment et abondamment.
- 2 - Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- 3 - Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- 4 - Passez, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais.
- 5 - Aidez les personnes les plus fragiles.

Ce qu'il faut SAVOIR**LE RELAIS**
*nous avons raison de croire en l'Homme***Collecte sélective des TLC** (textile, linge, chaussures)

Comme vous le savez, la collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux

Grâce au partenariat mis en place avec l'ensemble des Relais, une réelle expertise dans la collecte, le tri et la valorisation des TLC (textile, linge de maison, chaussures) s'est développée, permettant ainsi :

- la création de 2200 emplois nets en 30 ans, favorisant l'insertion par le travail,
- la collecte de 90 000 tonnes de textiles en 2014, valorisés à 97%,
- la création et la commercialisation de Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique conçue à partir de vêtements de seconde-main issus de coton recyclé, particulièrement adapté aux ERP,
- le lancement des Eko Baffle, une solution écologique pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ...

**Points de collecte :**

- Parking de Carrefour
- Rue Pierre de Coubertin

Agissant au coeur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Economie Sociale et Solidaire, le Relais met concrètement l'économie au service de l'homme.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Relais Gironde

**DISPOSITIF D'APPUI
A LA COORDINATION**

Depuis peu, un nouveau service d'accompagnement, en collaboration avec le Département a vu le jour.

Ce service intervient pour accompagner les professionnels et les familles de personnes en situation complexe à domicile, quel que soit l'âge ou la pathologie. La complexité peut résider dans :

- les ruptures de parcours de soins,
- le refus d'aide ou de soins,
- le besoin d'information de familles ou de professionnels,
- la difficulté pour mettre en place les aides ou soins,
- la vulnérabilité des personnes isolées.

N'hésitez pas à les contacter, voici leurs coordonnées :

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION

Antenne Sud Gironde
Madame Débora LAFLEUR

1 rue André Calderon
33210 LANGON

Tél : 07/77/16/61/18 ou
07/79/03/86/11

Contact.sudgironde@pta33.fr

**Inscription et renouvellement
au Transports scolaires
2021-2022**

Ecoles primaire-collèges-lycées

Les inscriptions sur le site du transport scolaire sont ouvertes depuis le 1er juin 2021.

La carte à puce qui a été remise l'an dernier à chaque usager est valable 4 ans (les demandes d'inscriptions restent bien sûr annuelles), les demandes de duplicata seront facturées 10€.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

**Frais d'inscription OFFERTS
jusqu'au 20 juillet**

Passée cette date, 15€ de frais d'inscription vous seront facturés.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.



COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE TARGON AVRIL 2021

INFORMATIONS AUX USAGERS du SIAEPA de Targon

Chères et Chers usager(e)s,

Désormais, le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Targon) a choisi, via ses délégués, de s'adresser à l'ensemble des abonnés. Nous le ferons tous les ans, afin de créer une relation directe sous couvert d'une note, afin de vous rapporter des informations inhérentes à la bonne marche de votre collectivité.

Nous rappelons, à toutes fins utiles, que les compétences liées à l'eau à l'assainissement collectif et non collectif sont exercées par le Syndicat et non au sein de vos communes. Il nous est apparu indispensable, pour des raisons de transparence et de démocratie, de porter à votre connaissance un certain nombre de décisions voire de réflexions retenues par vos délégués.

Le Syndicat regroupe 7 communes : Blésignac, Faleyras, La Sauve, Ladaux, Saint-Léon, Soullignac et Targon, représentant 168 km de canalisations d'eau et 19 km de canalisations d'assainissement collectif. Il est garant des investissements et de la propriété des ouvrages.

De son côté SUEZ, notre délégataire, est en charge du bon fonctionnement des ouvrages au rang duquel on retrouve : 2 forages et 2 châteaux d'eau (La Sauve et Targon), 3 stations de traitement d'eaux usées (La Sauve, Targon et Soullignac). SUEZ assure de façon concomitante la responsabilité de l'entretien et les permanences attachées au service.

Ces équipements desservent au titre de l'eau : 2515 abonnés et 928 au titre de l'assainissement. Des chiffres essentiels pour vous donner une idée plus précise des forces qui régissent votre EPCI (Etablissement

Public de Coopération Intercommunale).

Certes, nous revenons de loin, mais ce n'est plus qu'un mauvais souvenir. Pour nous relever nous avons jeté toutes nos forces dans la bataille. Nous pouvons affirmer, aujourd'hui, que nous sommes en passe de la gagner. Car, malgré notre fragilité financière, nous n'avons pas moins réalisé, au cours de la dernière mandature, un peu plus de **3 millions d'euros** d'investissement (renouvellements de canalisations essentiellement).

Lors de notre entrée en fonction, en juin 2020, la nouvelle équipe s'est engagée à poursuivre cette politique offensive en formulant le souhait de servir à nos abonnés une eau de qualité. Cette qualité sera au cœur de nos préoccupations et le fil conducteur de nos futures actions entre 2020/2026. Nous devons en finir avec ces phénomènes d'eaux rouges qui ont tant altéré nos relations.

Aujourd'hui, grâce à l'efficacité de nos budgets et aux efforts de tous, y compris ceux de nos usagers nous pouvons nous projeter dans l'avenir. En effet, Nous allons pouvoir, entre autres, améliorer nos réseaux, lancer la construction et la réhabilitation des stations d'épuration, diversifier nos ressources. Tous ces travaux représenteront peu ou prou, sur les 5 prochaines années, aux alentours de **8 millions d'euros**.

Parmi les plus significatifs, on retrouvera : la Rue de Salin et la station d'Épuration sur La Sauve ; Le chemin de la Motte, le Bois de Chartres, Grand'Rue, Route de Soullignac, l'extension des réseaux eau potable et eaux usées du Roux-Peig sur Targon ; le remplacement de la canalisation du carrefour de Saint-Léon au centre Bourg de Faleyras en passant par Blésignac, la construction de la station d'épuration de Soullignac. Ces nombreux travaux induiront le remplacement

de 12 km de canalisations en fonte sur le territoire du SIAEPA.

Pour couvrir nos dépenses nous pourrions compter d'une part, sur les redevances de nos usagers et d'autre part, sur des subventions auprès d'Adour-Garonne, du Conseil Départemental et de l'État. Pour compléter nos besoins de trésorerie nous avons recouru à un emprunt de **1 400 000 €** lissé sur **60 ans** et ce, dans le cadre du plan de relance. Un autre suivra et servira de variable d'ajustement pour combler la différence entre nos fonds propres et l'octroi de subventions.

C'est pourquoi, nous avons cette année décidé, pour renforcer notre capacité de remboursements, de relever le prix de l'eau de **10 %**. Nous ne l'avions jamais fait d'une manière aussi importante mais face aux impératifs de qualité que nous nous sommes fixés nous n'avons pas eu d'autre alternative. Selon nos simulations l'incidence sera mesurée sur votre facture d'eau.

Comme on le voit, nous ne cachons pas nos ambitions et il était tout à fait naturel de vous en faire part. Nous avons traversé moult turbulences mais grâce à une détermination chevillée au corps et une solidarité sans faille de tous les délégués nous avons réussi à surmonter ces moments difficiles et redonner au syndicat son lustre d'antan.

Finalement, c'est parce que nous ne savions pas que c'était impossible que nous l'avons fait. Au regard des résultats obtenus nous avons démontré que c'était possible. Ce qui amène cette réflexion « Hier rejetés lors des fusions, demain courtisés par les mêmes » un juste retour des choses. Ainsi va la vie !

Vôtre obligé.

Richard Pezat/Président du SIAEPA

entraidecheznous.fr

Le Réseau d'entraide locale
de la CRe2M et de la commune de La Réole
pour les aînés de plus de 60 ans et les personnes fragilisées

« Je me sens isolé·e,
j'ai besoin d'aide ! »

- Visites de convivialité (échange, lecture, jeux)
- Accompagnement (balade, sorties, événements, courses, cimetière)
- Livraison gratuite de courses ou médicaments
- Aide administrative et informatique
- Petits services (promenade du chien, petits bricolages, déplacements charges lourdes...)
- Echange de savoirs
- Aides actions bénévoles dans les associations



Services gratuits

Je m'inscris en ligne ou par téléphone
Je suis aidé·e à l'inscription, je contacte :

☎ **05 56 61 90 18**

La Réole

CC Rurales Entre-Deux-Mers

☎ **05 56 71 81 76**



Département - Société Coopérative d'Intérêt Collectif
n° 827 916 9330019 RCS de Compiègne - Ne pas jeter sur la voie publique



Avec le soutien financier de





MÉDIATHÈQUE notre sélection

Spécial enfants et ados... Découvre la nature autour de chez toi , entre amis ou en famille!

C'est le Printemps!

Le livre vert du Printemps de Sophie COUCHARRIERE et Hervé Le Goff.



Un petit garçon enthousiaste et guilleret nous raconte sa 1ère journée de Printemps. Ce petit livre entre album et documentaire est idéal pour comprendre les différentes saison (collection Le livre vert du Printemps, le livre bleu de l'été, le livre orange de l'automne, le livre rouge de l'hiver).

La météo de Juliette la Rainette d' Antoon KRINGS.

En jouant avec tous ses amis, Juliette la Reine de la météo, explique tout sur les secrets des nuages, de la pluie, des orages...



Allons prendre l'air!

Trouve des astuces de jardinage, découvre les fleurs, les animaux utiles ou indésirables du jardin, crée un mini potager, récolte des graines pour faire des semis, entretiens ton jardin... Grâce à notre sélection de documentaires:

Balthazar au jardin d'Isabelle JARRY



Le livre du jardin de Michel LUCHESI

Le jardinage des légumes (carnets de Nature)

Observons la nature!

Le Printemps, c'est l'occasion de découvrir les oiseaux, les insectes, les petits animaux. Aide-toi de notre sélection de documentaires pour les écouter, les observer, les reconnaître, les identifier, les attirer, les nourrir et les protéger.

Mon grand imagier



« La nature »

La prairie un petit monde plein de vie

de Ferruccio CUCCHIARINI



Les limaces et les escargots de Sally MORGAN

Mon grand livre sur la nature de Camilla de la BEDOYERE

Le manuel de l'apprenti jardinier de Muriel PAILLER

Abris, appâts, nichoirs, 50 astuces pour attirer les animaux de Marc GIRAUD



La toile d'Isabelle SIMLER

Tu peux aussi écouter le chant des oiseaux avec le livre CD **Reconnaître le chant des oiseaux du jardin.**



Faisons des activités créatives!

C'est le bon moment pour commencer un herbier ou pour bricoler!

Inspire-toi de ces 3 documentaires pour créer ton herbier!

Herbier et fleurs séchées (Carnets de nature)

Les Arbres (Mon petit guide nature)

Le guide des arbres et des arbustes



Tu peux aussi trouver des idées de bricolage , de loisirs créatifs ou de jeux, parmi tous les livres présentés!

Projet pour cet été ...

EXPOSITION à la Médiathèque!

Nous attendons

- ⇒ tes dessins,
- ⇒ tes productions,
- ⇒ tes photos,
- ⇒ ton herbier,
- ⇒ tes affiches,
- ⇒ tes créations ou constructions...

Sur le thème de la nature, du jardin, des animaux , insectes, plantes, arbres...

A déposer à la médiathèque,

Avant le 2 juillet 2021

HORAIRE D'OUVERTURE: Période scolaire

Mardi : 15h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h 30 - 19 h

Jeudi : 15 h - 19 h

Vendredi : 9 h - 12 h / 14 h 30 - 18 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 ou bibliotheque.targon@orange.fr

MÉDIATHÈQUE les jeux

Solutions du numéro de mars/avril

Mots Mêlés: Nom de l'auteur à trouver CAZAUBON auteur notamment de l'Ostréopithèque ou encore Première Ligne

Anagrammes: Mots de départ = Mots à trouver
 rance = crâne / ruse = sûre / salive = valise / documente = doucement

Vos jeux

Barre les syllabes et forme un nom de fleur, plante ou arbre:

5 mots de deux syllabes

LET TI CY NE
 BOU ŒIL TRÈ LEAU
 LLEUL PRÈS CHÊ FLE

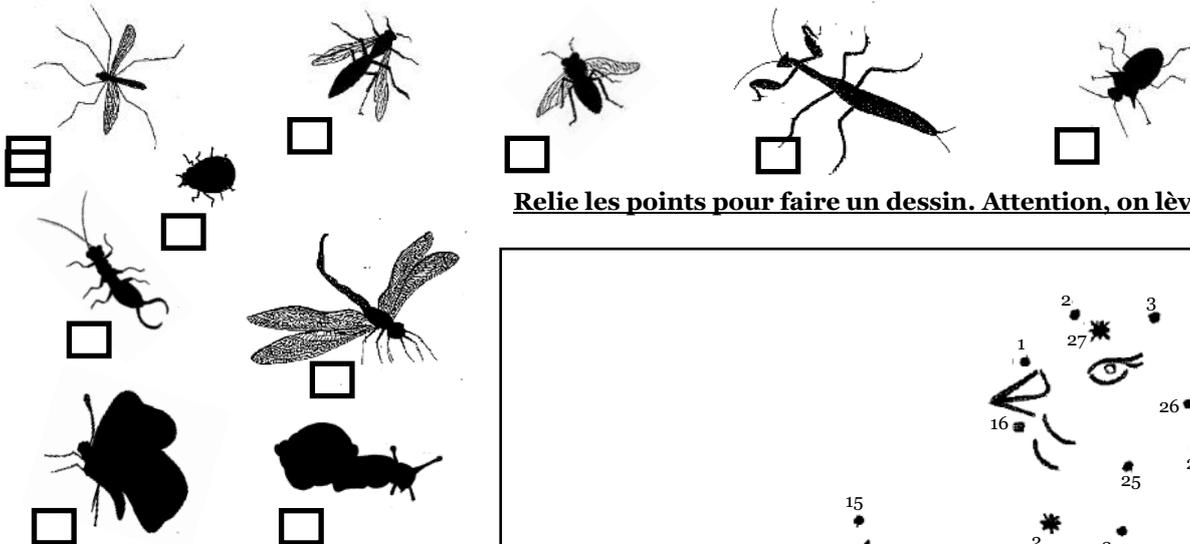
5 mots de trois syllabes

CA MA NIUM PÉ CIA
 NOI RRO SE GÉ TIER
 NIA A TU RA NNIER

5 mots de quatre syllabes

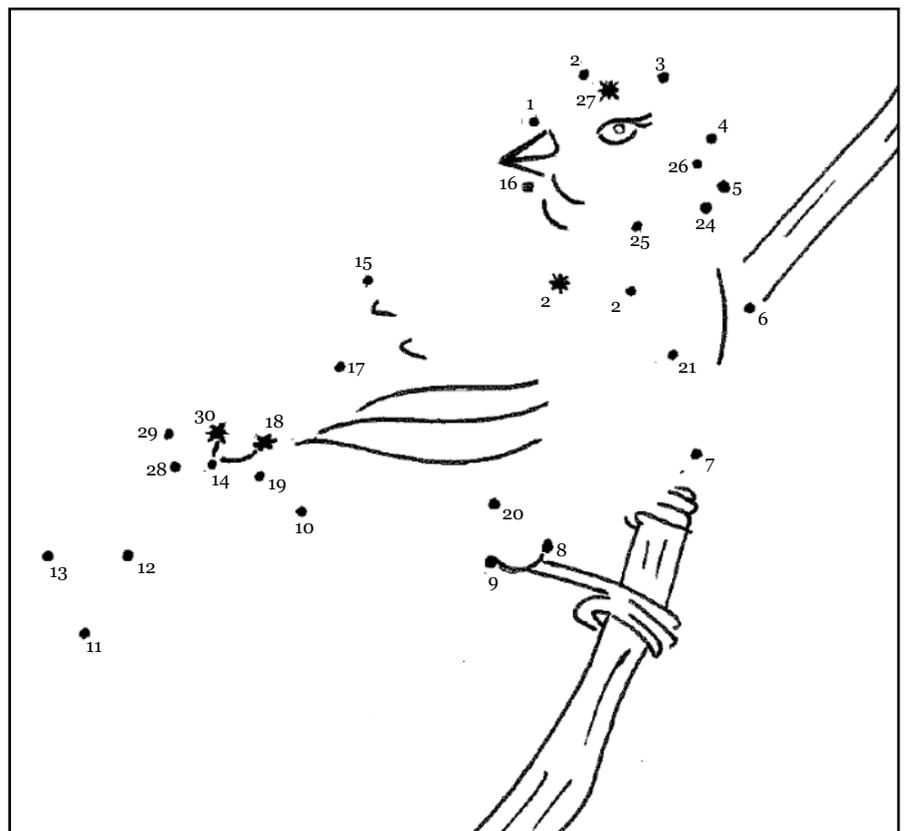
CO MAR PRI NE RI CA PA
 PU ME GUE LI NU CI COT
 CAM VE LE QUE TE RE

Ecris le numéro qui correspond à la bonne ombre et entoure l'intrus!



Relie les points pour faire un dessin. Attention, on lève le stylo

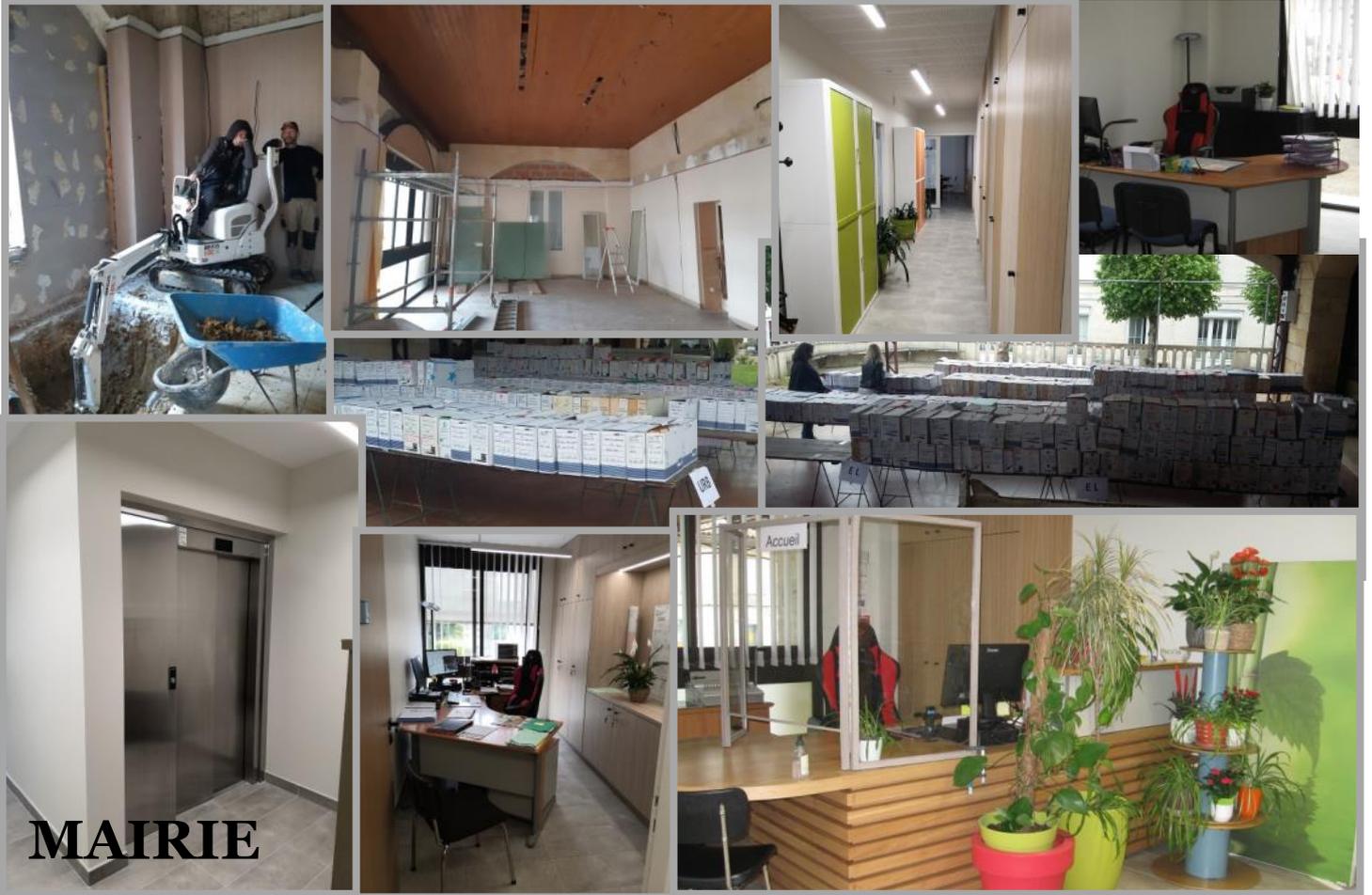
1	ESCARGOT
2	ABEILLE
3	COCCINELLE
4	PAPILLON
5	PERCE-OREILLE
6	PUNAISE
7	MANTE RELI-GIEUSE
8	COUSIN
9	GUÊPE
10	LIBELLULE



Anne-George a dessiné toutes les images en s'inspirant d'un livre de la sélection. Viens à la médiathèque pour le retrouver!

Patricia SALVAGE et Anne-George SENAMAUD

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS



Depuis maintenant plus d'un an, la vie culturelle est bouleversée, et Targon ne fait pas exception ; les spectacles, concerts, sont tous annulés, voire reportés dans le meilleur des cas. Dans ce contexte où nous obtenons des informations sur le contexte sanitaire au compte-goutte, il nous est impossible de vous annoncer les dates des prochains rendez-vous à l'Espace René Lazare. Cela ne veut pas dire pour autant que toutes nos activités sont suspendues, bien au contraire. Nous avons accueilli, en partenariat avec ACROCS Productions, la compagnie Mutine en résidence de travail pour leur création en cours, du 12 au 17 avril 2021. Par ce solo chorégraphique au nom de code « Palimpseste » (titre provisoire), Elsa Moulineau poursuit son exploration du lien entre mouvement dansé et arts visuels amorcée avec [SchizZo], duo danse - dessin, en collaboration avec RoM Montalban, accompagnés

du régisseur Yvan Labasse. Nous vous donnons rendez-vous dès que possible et dans le respect des mesures sanitaires préconisées, pour la représentation du précédent spectacle, [SchizZo] initialement programmé le dimanche 29 novembre 2020.





TARGON

CINÉ PLEIN AIR TARGON



LE GRAND BAIN
VENDREDI 9 JUILLET

AU BOURG
SÉANCE GRATUITE
A LA TOMBÉE DE LA NUIT




Prochaine sortie pour le Bus des Curiosités
au départ de Targon : Samedi 10 juillet 2021

Chers curieux des alentours, c'est le moment idéal pour embarquer à bord du bus, alors n'hésitez plus, les places sont disputées pour cette sortie qui annonce plein de surprises ...

Age minimum : 7 ans

Tarif : 10 euros

Capacité : 30 personnes

Départ de Targon à 14h30 - Place du XI Novembre

Inscription avec règlement à la Mairie de Targon

LE PRJ DE LA COC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS PRÉSENTE

EXPLOZIK

#11
f i



VEN 16 JUILLET AVEC **MB14**
TARGON³³
BOOM DATA
19H / ESPACE RENÉ LAZARE FREDIFR3D CREW
ENTRÉE LIBRE - BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE PAYTATEK



Bienvenue



A la maison d'assistantes maternelles (MAM) *Les copains d'abord* qui ouvre ses portes courant septembre/octobre de 7h30 à 18h30.

située : 1 rue du Poids Public à TARGON
mail : mamlescopainsdabord@outlook.fr

 Les copains d'abord

 06.42.57.95.92